

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 84
Quorum 79
Votants 83
Suffrages exprimés : 80

DATE DE CONVOCATION

23 décembre 2016

DATE D’AFFICHAGE

26 décembre 2016

Séance du 5 janvier 2017

N°170105-01

L’an deux mil dix-sept, le 5 janvier à 19 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par M. Gérard COLIN, Président sortant et doyen d’âge des présidents des groupements concernés par la fusion, s’est réuni en séance, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GEORGES, doyen d’âge de l’assemblée,

Etaients présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREAND, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPART, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Justine MORTELECQUE, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaients absents excusés avec pouvoir :

- >Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
- >Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
- > M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Dominique CHAUVEL
- > M. Enrick DE BRABANDERE a donné pouvoir à M. Franck FOIRET

Etait absent représenté par son suppléant :

- >Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL

Absente :

- >Mme Brigitte HATTON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique BELTRAME a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Election du Président

N°01

En vertu des articles L.2122-8 et L.5211-9 du CGCT, et en sa qualité de doyen d'âge, Monsieur Jean-Marie GEORGES a présidé la séance.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre issue de la fusion des Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre, Entre Mer et Lin, et de l'extension aux communes d'Ancourteville sur Héricourt, Beuzeville la Guérard, Cleuville, Normanville, Sommesnil et Thiouville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-41-3,

Considérant que les règles applicables à l'élection du Maire sont transposables à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

Considérant que par renvois aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président ou la Présidente est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue ; que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection, a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir déclaré les délégués communautaires installés dans leurs fonctions, Monsieur Jean-Marie GEORGES a procédé à l'appel à candidature pour la présidence.

Les candidats :

- M. Gérard COLIN
- M. Jean-Pierre THEVENOT

Monsieur Jean-Marie GEORGES a procédé à l'appel nominal de chacun des délégués. L'assemblée a ensuite procédé à l'élection du Président à Bulletin secret.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	83
A déduire, bulletins blancs ou nuls :	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	80
Majorité absolue :	41

Ont obtenu :

M. Gérard COLIN	50 Voix
M. Jean-Pierre THEVENOT	29 Voix
M. Jérôme LHEUREUX	1 Voix

Monsieur **COLIN Gérard** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 1 - Séance du 5.10.17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 10/01/2017

Date de publication :

Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170105-170105-01-DE
Date de télétransmission : 10/01/2017
Date de réception préfecture : 10/01/2017

